

A quoi servent les exemplaires ?

Ce carnet contient 10 X 5 exemplaires :

- Ex 1 : à conserver dans le **registre du lieu de chargement**
- Ex 2 : à utiliser pour la **notification du chargement**
- Ex 3 : à conserver par le **transporteur**
- Ex 4 : à conserver dans le **registre du lieu de déchargement**
- Ex 5 : à utiliser pour la **notification de déchargement**

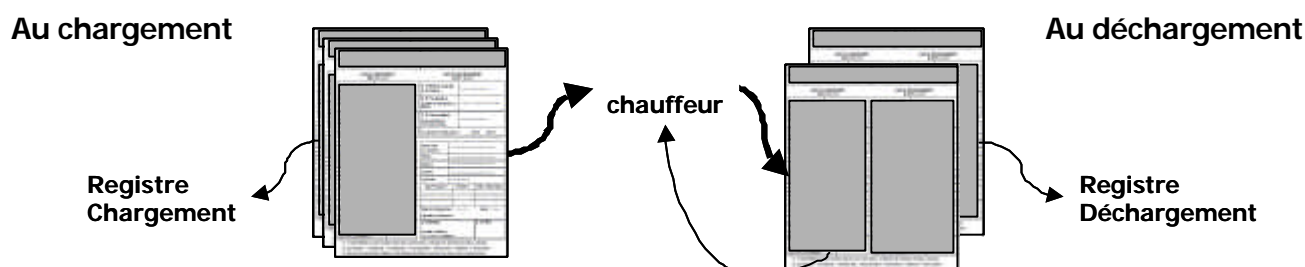
Attention ! La base de données n'est pas encore prête à recevoir les notifications.
En attendant, vous pouvez faire vos documents en seulement 3 exemplaires : un pour vous, un pour le transporteur et un pour le destinataire. Quand les notifications démarreront, vous recevrez les explications nécessaires.

Quand faut-il faire un document d'accompagnement ?

A chaque fois que les porcins bougent d'un site à un autre ou d'une exploitation à une autre. Le document peut être fait par vous à l'aide de ce carnet. Il peut aussi être amené par un opérateur, un négociant, votre groupement. Des informations professionnelles peuvent être ajoutées, à part.

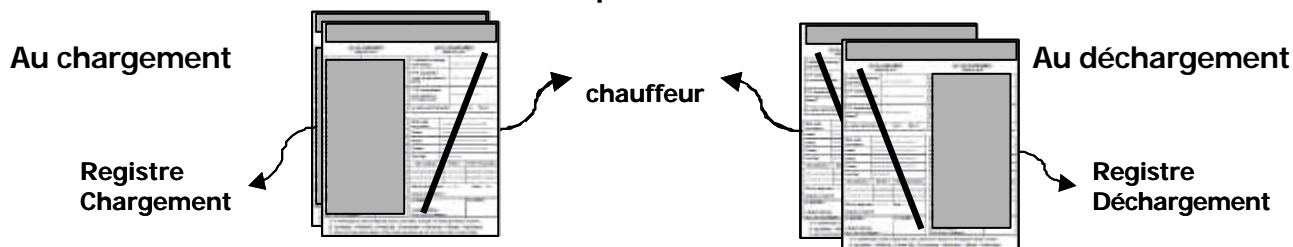
Comment remplir le document ?

1^{er} cas : la destination des animaux est connue au moment du chargement



- Vous remplissez la partie gauche « chargement » et la partie supérieure « transporteur »,
- vous remplissez ce que vous connaissez pour la partie déchargement
- Vous et le transporteur signez tous les deux en bas à gauche,
- Vous gardez 1 exemplaire pour votre registre et en remettez 2 au transporteur .
- Le détenteur du lieu où sont déchargés les animaux complète les deux exemplaires amenés par le transporteur
- Lui et le transporteur signent la partie déchargement en bas à droite
- Le détenteur du lieu de déchargement et le transporteur conservent chacun un exemplaire

2^{ème} cas : la destination des animaux n'est pas connue



- Vous remplissez la partie gauche « chargement » et la partie supérieure « transporteur »,
- Vous barrez la partie déchargement
- Vous et le chauffeur signez tous les deux en bas à gauche.
- Vous gardez 1 exemplaire pour votre registre et en remettez 1 au transporteur
- Le transporteur émet un nouveau document dont il remplit la partie transporteur et barre la partie chargement
- Le détenteur du lieu où sont déchargés les animaux remplit la partie déchargement
- Lui et le transporteur signent la partie déchargement
- Le détenteur du lieu de déchargement et le transporteur conservent chacun un exemplaire